

Grand Conseil : impression de documents

Cette brève notice explique comment faire pour imprimer des documents depuis l'environnement de travail VDI du Grand Conseil (VDI GC), depuis le client web/l'appli « CMI Sitzungen » ainsi que depuis la messagerie électronique cantonale (<https://mail.be.ch>). Dans certains cas, l'impression se fait directement, dans d'autres, il faut d'abord créer un PDF avant de pouvoir imprimer.

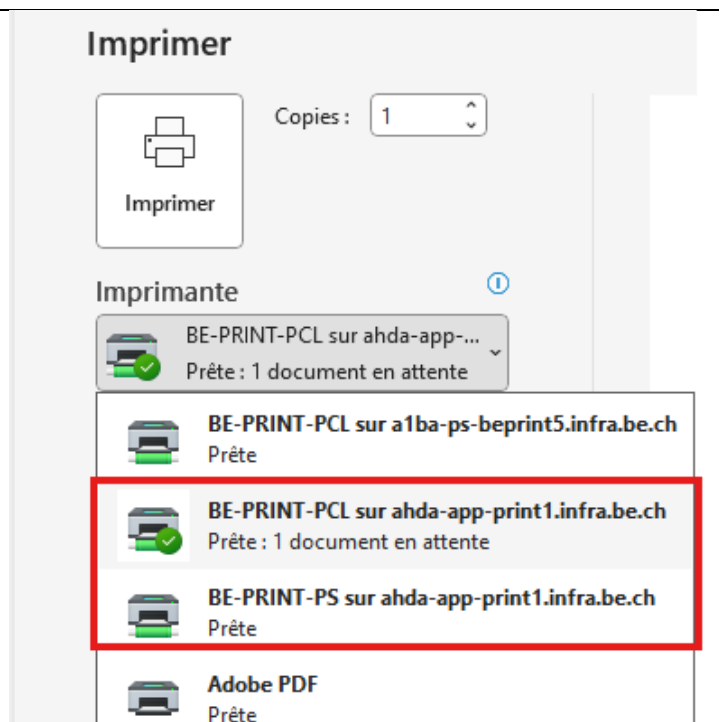
VDI GC : imprimer à l'Hôtel du gouvernement (BE-Print)

Pour imprimer des documents via BE-Print depuis la grande imprimante de l'Hôtel du gouvernement, il faut sélectionner l'imprimante correspondante dans la boîte de dialogue d'impression.

Cette étape est identique que la VDI GC soit ouverte dans le navigateur ou dans l'appli Citrix Workspace.

L'impression peut ensuite être lancée à l'aide du badge du Grand Conseil (carte de légitimation GC) depuis n'importe quel appareil BE-Print. Si vous n'imprimez pas immédiatement vos documents, les mandats d'impression sont conservés durant quelques jours, puis ils sont supprimés.

Remarque : si la VDI GC est ouverte depuis le navigateur, il faut sélectionner l'icône d'impression ou passer par le menu pour imprimer. Il arrive que le raccourci « CTRL + P » lance l'impression de la page Internet plutôt que du document en question.

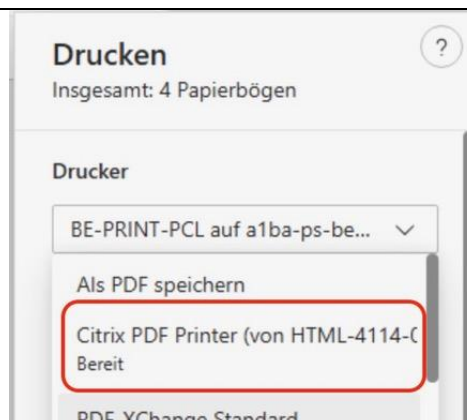


VDI GC : imprimer sur des appareils privés avec « Citrix PDF Printer »

L'impression de documents depuis la VDI GC dans le navigateur ou l'appli Citrix Workspace se fait à l'aide de « Citrix PDF Printer ». Cette option apparaît au niveau de la sélection de l'imprimante.

« Citrix PDF Printer » crée alors un PDF dans le navigateur ou directement dans l'appli PDF Reader de l'ordinateur.

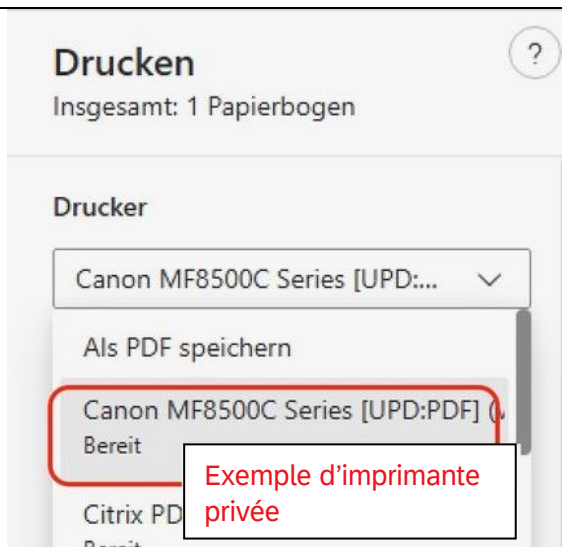
Dans les deux cas, l'impression se fait hors VDI.



VDI GC : imprimer sur des imprimantes privées depuis Citrix Workspace directement

Dans ce cas de figure, l'illustration peut différer selon le système informatique et la marque de l'imprimante. Bien souvent, la VDI ne reconnaît pas les imprimantes qui sont connectées à travers le réseau local. Les imprimantes connectées via un câble USB, en revanche, sont reconnues dans la plupart des cas.

Si l'imprimante privée n'est pas reconnue, vous pouvez recourir à la variante décrite ci-avant avec « Citrix PDF Printer » (cf. VDI GC : imprimer sur des appareils privés avec « Citrix PDF Printer »).



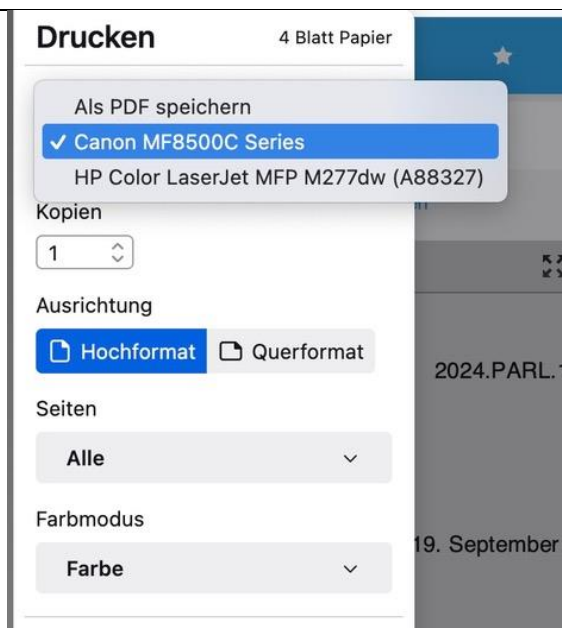
Imprimer depuis l'appli « CMI Sitzungen »

Les documents issus de « CMI Sitzungen » peuvent être imprimés aussi bien depuis la VDI GC que directement dans le client web ouvert sur un appareil privé.

Dans la VDI GC, les imprimantes BE-Print ainsi que, le cas échéant, une imprimante privée sont à disposition. Là aussi, l'option « Citrix PDF Printer » est disponible.

Si « CMI Sitzungen » est directement ouvert sur l'ordinateur privé, les documents peuvent être imprimés comme d'habitude sur l'imprimante privée, mais ils ne peuvent pas être envoyés sur des imprimantes BE-Print.

Remarque : les navigateurs ne reconnaissent pas toujours qu'il faut imprimer le PDF et essaient d'imprimer la page Internet. Dans ce cas, il faut cliquer sur le bouton d'impression dans « CMI Sitzungen ».



Imprimer depuis la messagerie électronique cantonale

Deux variantes existent pour imprimer depuis la messagerie électronique cantonale (<https://mail.be.ch>) :

- 1) Le courriel ou le document joint au courriel peut être envoyé sur l'imprimante privée.
- 2) Les courriels et documents peuvent être envoyés à une imprimante BE-Printer via la messagerie électronique. Pour ce faire, il faut envoyer un courriel avec le contenu à imprimer à l'adresse mail2print@be.ch.

À	Mail to Print	mail2print@be.ch
Cc		
Objet	Exemple Impression par courriel	
	-Infobroschuere-fr.pdf : KB	

Remarque : l'impression peut ensuite être lancée à l'aide du badge du Grand Conseil (carte de légitimation GC) depuis n'importe quel appareil BE-Print. Sur l'imprimante, le courriel ainsi que chaque document sont affichés en tant que documents séparés à imprimer. Les paramètres d'impression ne peuvent pas être modifiés.

Si vous n'imprimez pas immédiatement vos documents, les mandats d'impression sont conservés durant quelques jours, puis ils sont supprimés.

Imprimer sans VDI dans la salle de travail de l'Hôtel du gouvernement

- 1) Préparer l'imprimante.
Vérifier que l'imprimante est allumée et prête pour l'impression.
- 2) Brancher le câble USB.
- 3) Raccorder le câble USB de l'imprimante à une entrée USB de l'ordinateur portable.
- 4) Normalement, l'imprimante est automatiquement reconnue. L'appareil tente alors d'installer les bons pilotes, ce qui peut durer quelques minutes.
- 5) Imprimer.
Si l'imprimante n'est pas reconnue, vous pouvez la sélectionner manuellement dans le menu d'impression et imprimer. Il s'agit de l'imprimante **RICOH P502 PCL 6**.

